

EXTRAIT et NOUVEAUTES REGLEMENT 2010 EXCERPT and NEW THINGS REGULATIONS 2010

ARTICLE 1 - ORGANISATION

1.2. Calendrier

Le Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date	Circuit	Format	Coefficient
19 - 21 mars / March, 19 th - 21 st	Jarama	4 heures / 4 hours	1
2 - 4 juillet / July, 2 nd - 4 th	Lédenon	3 heures / 3 hours	1
3 - 5 septembre / September, 3 rd - 5 th	Paul Ricard HTTT	4 heures / 4 hours	1,5
24 - 26 septembre / September, 24 - 26 th	Dijon	3 heures / 3 hours	1
22 - 24 octobre / October, 22 nd - 24 th	Magny-Cours	6 heures / 6 Hours	1,5

Hors Série FFSA :

16 - 18 avril / April, 16 - 18 th	Mugello	6 heures / 6 hours	1,5
28 - 30 mai / May, 28 - 30 th	Motorland Aragon	6 heures / 6 hours	1,5
19 - 21 novembre / November, 19 th - 21 st	Estoril	6 heures / 6 Hours	1,5

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

1.2. Calendar

The Modern GT/Tourism Endurance Challenge will be held as follows :

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules admis

4.1.2. Le Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme est ouvert aux catégories suivantes, sur invitation, après acceptation du dossier :

Groupe GRAND TOURISME : 4 Classes

- GTV 1 : - Voitures ne correspondant pas à leurs groupes et classes par rapport à leurs homologations spécifiques. Elles devront être conformes à l'article 253 de l'annexe J 2010 pour les éléments de sécurité.

- Voitures homologuées en GT1 FIA, en conformité à l'article 257 de l'Annexe J de leur période d'homologation.

- Voitures homologuées en GT2 FIA, en conformité à l'article 257 de l'Annexe J de leur période d'homologation.

- GTV 2 : - Voitures homologuées en GT3 FIA et ASN conformes à leur règlement spécifique.

- GTV 3 : Voitures Grand Tourisme issues de Coupe de Marque ou Challenge conformes à leur règlement spécifique.

- GTV 4 : - Voitures issues des groupes GT4, GT de série conformes à ces règlements.

- Voitures Grand Tourisme de plus de cinq ans issues de Coupe de Marque ou Challenge conformes à leur règlement spécifique.

ARTICLE 4 - VEHICLES AND EQUIPEMENTS

4.1. Admitted cars

4.1.2. The Modern GT/Tourism Endurance Challenge is open to the following groups, with files:

GRAND TOURING Group: 4 class

- GTV 1 : - Cars which are not corresponding to their specific homologation groups and classes. They must be compliant with article 253 of annex J 2010 relating to safety systems.

- Cars approved for the FIA GT1 category, compliant with article 257 of Annex J for their approval period.

- Cars approved for the FIA GT2 category, compliant with article 257 of Annex J for their approval period.

- GTV 2 : - Cars approved for FIA GT3 and ASN compliant with their specific regulations.

- GTV 3 : Grand Touring cars from the Coupe de Marque or Challenge in compliance with their specific regulations.

- GTV 4 : Cars from the standard GT4, GT groups in compliance with these regulations.

- Grand Touring cars over five years from the Coupe de Marque or Challenge in compliance with their specific regulations.

Les classes de chaque voiture du groupe Grand Tourisme seront référencées dans le tableau annexé au règlement, établi par l'opérateur qui seul fera foi.

Groupe TOURISME : 3 Classes

- S1 : Mégane Trophy, Touring Cup 400cv, etc... : Silhouette conformes au règlement technique Silhouette du GT FFSA 2006.
- S2 : Silhouette conformes au règlement technique Silhouette 2005.
- Gr. N - Superproduction : Honda Intégra, BMW M3 etc..., Gr. A - Super Tourisme : Clio RS 3, Clio Cup, BMW M3 etc..., F2000 : Voitures conformes au règlement technique F2000.

En ce qui concerne l'essence et les pneumatiques, l'ensemble de ces voitures devra être conforme au règlement du « Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme 2010 »

Pour toutes les catégories, l'opérateur se réserve le droit d'ajuster les performances d'une voiture en modifiant les brides et/ou le poids.

L'opérateur se réserve le droit de changer la classe d'une voiture selon ses performances.

Si une voiture n'est pas conforme à sa classe d'origine, elle passe dans la classe supérieure, sauf pour la classe GTV 1.

(Ex : une Porsche 997 Cup non conforme à la classe GTV 3 sera classée en GTV 2).

Les voitures de la catégorie GTV 1 sont supérieures à celle de la catégorie GTV 2 au niveau puissance et performance.

4.2.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.

Les bouchons de valve sont obligatoires.

Pour toutes les voitures participant au challenge endurance moderne GT/ Tourisme les pneus MICHELIN, slick et pluie uniquement, sont obligatoires et seront à commander à la société Auvergne Pneumatique Racing - 3, rue du Pavin - Parc logistique- 63360 GERZAT. Tel : 04 73 24 24 24 - Fax : 04 73 25 57 70.

Email : c.sanvoisin@auvergnepneumatiques.com.

Les pneus intermédiaire et slicks retaillés sont interdits.

Chaque voiture devra obligatoirement utiliser la dimension et le type référencés dans le tableau annexe au règlement. Tout concurrent s'engageant avec une voiture non référencée dans le tableau devra s'adresser à l'opérateur.

Un marquage spécifique identifiera ces pneus. Aucun autre type de la marque et aucune autre marque ne seront tolérés, que ce soit aux essais et en course. La dureté des gommes sera identique pour tout le monde.

Grand Touring group classes are referred to in the regulations appended table, set by the operator.

Group TOURING CARS : 3 class

- S1 : Mégane Trophy, Touring Cup 400cv, etc... : Silhouette cars following the GT FFSA 2006 technical regulations.

- S2 : Silhouette cars following the Silhouette 2005 technical regulations.

- Gr. N - Superproduction : Honda Intégra, BMW M3 etc..., Gr. A - Super Tourisme : Clio RS 3, Clio Cup, BMW M3 etc..., F2000 : Cars standard to the F2000 technical regulations.

With regard to fuel and tyres, all of these cars must be in compliance with the « Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme 2009 » regulations.

For all categories, the operator can adjust a car performance by changing rein and/or weight.

The operator reserves the right to change the class of a car depending on its performance.

If a car does not follow its original class, it rises to the superior class, except for GT V1 class.

(ie : a Porsche 997 Cup not following GT V3 class will be ranked in GT V2).

GTV 1 cars are superior to those in GTV 2 category as for the horse power and performance.

4.2.2. Tyres

Heating covers or any other system to heaten up tyres are forbidden.

Valve caps are compulsory.

For all cars taking part in the GT/Touring Modern Endurance Challenge, MICHELIN tyres, slick and wet only, are compulsory and are to order to the company Auvergne Pneumatique Racing - 3 rue du Pavin - Parc logistique- 63360 GERZAT. Tel : 00 33 4 73 24 24 24 - Fax : 00 33 4 73 25 57 70.

Email : c.sanvoisin@auvergnepneumatiques.com.

Re-cut intermediate and slick tyres are forbidden.

Each car must use the dimension and type set out in the regulations annex table. All competitors entering with a car not referenced in the table must contact the operator.

The tyres shall be identified by a special marking. No other type from the brand or any other brand shall be tolerated, whether for practice or for the races. Tyre hardness shall be identical for everyone.

Pour toutes les voitures participant au challenge endurance Moderne GT/Tourisme, le nombre de pneus est limité à :

- Pour les essais qualificatifs et la course de 3 à 4 heures : 3 trains de pneus maximum.
- Pour les essais qualificatifs et la course de 6 heures : 4 trains de pneus maximum.
- Pour les essais qualificatifs et la course de 8 heures : 5 trains de pneus maximum.

Chacun de ces pneus devra être marqué avant la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs, le concurrent devra remplir la fiche distribuée *par le commissaire technique lors des vérifications techniques et la donner au commissaire technique lors du briefing pilotes.*

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Echappement

Niveau sonore pour les circuits en 2010 :

- *En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2010 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB à 75% du régime maxi.*

- *En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB selon la procédure suivante :*

La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CAI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Position du sonomètre :

Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste

Hauteur : 1,30 m par rapport au sol

Sanctions :

Pour toutes valeurs relevées au dessus de 105 dB : Pour chaque Db au dessus de 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer un recul de 2 places sur le classement des essais qualificatifs ou de la course.

Si la valeur mesurée est supérieure à 110 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou l'exclusion de l'épreuve.

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

For all cars taking part in the GT/Touring Modern Endurance Challenge, the number of tyres is limited to:

- *For the qualifying rounds and races of 3 to 4 hours: a maximum of 3 sets of tyres.*
- *For qualifying rounds and races of 6 hours: a maximum of 4 sets of tyres.*
- *For qualifying rounds and races of 8 hours: a maximum of 5 sets of tyres.*

Each of the tyres shall be marked before the first qualifying round session, the competitor must fill in the form distributed by the technical scrutineer during the technical checks and give it to the technical scrutineer at the driver briefing.

4.2.3. Equipments

4.2.3.1. Exhaust

Track noise level in 2010:

Static: The measurement shall be taken in compliance with the FFSA 2009 technical regulation « noise measurement method », the maximum authorised value is 100 dB with 5 dB tolerance at 75% of maximum engine speed.

On the move: The maximum authorised value is 100 dB with 5 dB tolerance using the following procedure:

Noise measurement shall be with a sound level meter in the curve A position and with a rapid response time as described in publication 179 (1065) « precision sound level meter » of the international electronics commission (commission électronique internationale) (CEI) regarding the characteristics of sound level measuring apparatus.

The measurement shall be taken at the trackside at a point defined by the Technical Scrutineer and validated by the Stewards of the Meeting (Collège des Commissaires sportifs).

Position of the sound level meter:

Measurement axis: Perpendicular to the track

Height: 1.30 m from the ground

Penalties

For any value above 105 dB:

For any dB above 105 dB, the Stewards of the Meeting can withdraw 2 places of the qualifying session or race ranking.

If the value measured is above 110 dB, the Stewards of the Meeting can stop the car and cancel qualifying session times or can be expelled from the event.

Controls will take place during the technical checking, testing and during the race. A preventive control will be at the disposal of the competitors before qualifying.

4.2.3.4. Vitres et filets

Vitre : Si les vitres ne sont pas en verre feuilleté, l'utilisation de films anti-déflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales et celle du toit est obligatoire. Epaisseur maximum : 100 microns.

Filets : Dans le cas où la voiture n'est pas équipée de vitres latérales avant, l'utilisation de filets fixés sur la structure anti-tonneau est obligatoire. Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes :

Largeur minimum de bande : 19 mm

Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25 mm

Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60 mm

Recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.

4.2.3.5. Télémétrie - Transmission

Le transfert de données par télémétrie est interdit.

La liaison radio est autorisée sur les voitures, chaque concurrent doit indiquer à V de V Sports la fréquence utilisée.

4.2.3.6. Eclairage

- Les phares additionnels sont interdits. Les phares de série doivent conserver leur configuration d'origine. Si les phares d'origine comportent 4 optiques, seuls 2 optiques pourront être allumés en même temps.
- Les clignotants, feux arrières et catadioptres sont obligatoires.
- Chaque voiture devra être équipée de feux de pluie à leds rouge à l'arrière.
- Feux d'identification des voitures par leur stand : un tel feu ne doit en aucun cas être du type clignotant, rotatif ou à éclats, ceci étant strictement réservé aux voitures officielles d'intervention.
- Au moins un essuie-glace en fonctionnement est obligatoire.

4.2.3.8. Spécificités

- En cas de sortie de route ou de panne sur le circuit pendant l'épreuve, les voitures pourront être remorquées jusqu'au stand, **sous contrôle des commissaires**, afin de reprendre la course après réparations et contrôle des commissaires techniques.
- En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant son box par ses mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle-ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion.
- En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture.

4.2.3.4. Windows and nets

Windows : If windows are not composed of foliated glass, you must use transparent and uncolored explosion-proof films on side windows and roof. Maximum thickness : 100 microns.

Nets : If the car is not equipped with side windows before, you must use nets that are to be set on the anti-roll over structure. These nets have to be as follows :

Minimum band width : 19 mm

Minimum opening width size : 25 x 25 mm

Maximum opening width size : 60 x 60 mm Cover the whole window opening up to the steering wheel center.

4.2.3.5. Remote Transmission

A radio link is authorised on the cars, each competitor must inform V de V Sports of the frequency used.

4.2.3.6. Lights

- **Additional headlight is NOT authorised. The series lights must have the original configuration. If the original headlights have 4 headlamp inserts, only 2 headlamp inserts can be switched on at the same time.**
- **Blinkers, back lights and cat's-eyes are compulsory.**
- Each car must be equipped with red LED rain lights at the rear.
- **Identification lights of cars by their garage : this light must not flash, not be rotating, because it is strictly kept for the official intervention cars.**
- **At least one windscreen working wiper must work.**

4.2.3.8. Specificities

- **If a car goes out of the track or has broken down on the circuit during the event, the cars can be towed up to the pits, under marshal control, so that to race again after repairing and technical scrutineers control.**
- **In case of breakdown or problem in the pit lane, requiring moving backwards, the driver will have to stop his engine and can be pushed to his garage by his mechanics. All engine reverse or driving on reverse in the pit lane could lead to exclusion.**
- **In case of breakdown on the track, the driver only can repair with tools carried in the car.**

- L'opérateur est seul compétent quant à l'affectation des stands et des emplacements dans les parcs concurrents.
 - Aucun pilote ne devra dépasser une durée maximale de conduite de 2 heures et 10 min par relais.
 - Pendant la course et entre chaque relais, un pilote devra observer un temps minimum de repos de 45 minutes pour une course jusqu'à 5 heures, et de 1 heure pour les courses de 5 à 12 heures.
 - *Dans le cas d'un équipage composé d'un pilote « professionnel » et d'un ou deux pilotes « Gentlemen driver », le pilote « professionnel » devra effectuer un temps de conduite inférieur à la moitié de la durée totale de la course.*
 - *Dans le cas d'un équipage composé de deux ou trois pilotes « professionnels », la voiture sera mise hors classement.*
 - *Chaque pilote « professionnel » sera identifié par un bracelet de couleur jaune, qui lui sera remis lors du contrôle administratif de chaque épreuve.*
 - *Les pilotes « professionnels » seront référencés dans le tableau annexé au règlement et établi par l'opérateur ou pourront être désignés par le concurrent sur le bulletin d'engagement, dans tous les cas ils devront être approuvés par l'opérateur.*
 - Les temps d'arrêt au stand pour longue intervention (s'ils sont officialisés), pourront être décomptés pour ledit pilote. En cas d'incertitude, seul le chronométrage officiel de la voiture fera foi.
 - Les rideaux de stand devront rester totalement ouverts pendant toute la durée de la course. Le cas contraire signifierait l'abandon officiel des voitures.
 - Tout changement de pilote est interdit pendant le ravitaillement.
 - Pendant les interventions devant les stands, seuls sont autorisés à intervenir :
 - 2 mécaniciens pour les réparations, l'entretien et le changement de roues.
 - le team manager, soit 3 personnes au total. *Toutes les autres personnes devront se trouver à l'intérieur du stand. En cas d'infraction, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire.*
 - Le pilote descendant de la voiture peut aider son coéquipier à se sangler et à s'installer dans la voiture.
 - Le nombre de mécaniciens intervenant sur la voiture n'est pas limité lorsque la voiture est à l'intérieur du stand.
 - Zone de panneautage : 2 personnes maximum par voiture.
- En cas de non-respect de ces règles, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion.
- *Only the organizer can assign a pit garage and location in the competitors places.*
 - *No driver will be allowed to drive more than 2 hours and 10 minutes per stint.*
 - *During the race and between driver changes, the driver must have a minimum rest time of 45 minutes for a race of up to 5 hours, and of 1 hour for races of 5 to 12 hours.*
 - *Where a team is composed of a « professional » driver and one or two « Gentlemen driver(s) », the « professional » driver must drive no more than half the total race length.*
 - *Where a team is composed of two or three « professional » drivers, the car will be classified off-ranking.*
 - *Each « professional » driver will be identified with a yellow wristband, which will be given at each race signing-on.*
 - *« Professional » drivers will be listed in the regulations appendix table and set by the operator or can be indicated by the entrant in the entry form.*
 - *The pit stop's length for a long intervention (if it is official), could be deducted for the aforesaid driver. It is not absolutely certain, only the time keeping of the car will be taken.*
 - *The garage shutters must be open during the whole race. In the other case, it would mean the official abandon of the race.*
 - *It is forbidden to change driver during the refuelling.*
 - *During the interventions in front of the pit garage, are authorized to intervene only :*
 - *2 mechanics for the repairing, maintaining and changing wheels.*
 - *the team manager, that is to say 3 persons on the whole. All other persons have to stay within the garage. Any offence, the Race Director can penalize with a Drive Through per extra person.*
 - *The driver getting out of the car can help his codriver to fasten and settle into the car.*
 - *Mechanics working on the car are not numbered when the car is inside the pit garage.*
 - *Timesign area : 2 persons maximum per car.*
- If these rules are broken, the punishment could go till the exclusion.*

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais

7.1.1. Essais libres

Des séances d'essais privés pourront être proposées par l'organisateur au plus tôt le Jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.2. Essais qualificatifs

Une séance de 45 minutes à 90 minutes, selon la longueur de la course. Le classement de la séance d'essais déterminera la grille de départ de la course.

En cas d'épreuve de nuit, une séance d'essais libres chronométrée nocturne de 1 heure sera organisée ; chaque pilote devra y participer.

7.2. Briefing

Se référer au Règlement Standard des Circuits Asphaltes.

7.3. Course

7.3.1. Longueur : suivant le calendrier défini à l'article 1.2.

7.3.2. Départ

7.3.3. Procédures de départ

La procédure de départ lancé devra être utilisée.

La grille de départ sera affichée 1 heure après les essais officiels.

La grille de départ sera de la forme 2 x 2 en ligne dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

DEPART :

H-45mn Mise en épis des véhicules devant les stands

H-30mn Ouverture de la voie des stands - Klaxon long

H-15mn Fermeture de la voie des stands - Klaxon long Pendant cette période, les voitures feront un ou plusieurs tours du circuit en passant par la voie des stands pour la mise en grille.

H-5mn Départ du tour de lancement derrière pace-car (drapeau vert)

H Départ lancé si feu vert allumé. Si clignotant jaune avec feu rouge, un tour de formation en plus, sous direction de la voiture pôle position. Si une voiture est en difficulté, et ne peut pas partir à H-5 ou H-15, elle sera poussée vers les stands, d'où elle prendra le départ après la dernière voiture, au feu vert.

Toute voiture se trouvant dans les stands au moment du départ ne partira qu'après avoir reçu l'autorisation donnée par le feu vert à la sortie de la voie des stands.

ARTICLE 7 - COURSE OF THE EVENT

7.1. Practices

7.1.1. Free practices

Private sessions can be proposed by the organizer by Thursday morning before the qualifying sessions.

7.1.2. Qualifying practices

One 45 to 90-minute session, depending on the race length. The qualifying session classification will determine the starting grid of the race.

In case of night event, one compulsory qualifying night session will be organised ; each driver will have to participate.

7.2. Briefing

Refer to Asphalt Circuits Standard Regulations.

7.3. Race

7.3.1. Length

Race length following the calendar in article 1.2.

7.3.2. Start

7.3.3. Starting procedure

Rolling start procedure used.

The starting grid will be stuck up 1 hour after the official practices.

The starting grid will be lined 2 x 2 in best times order, realised during qualifying session - pole position defined in the particular regulations of each event.

If two or several cars have the same time, priority will be given to the one that realised it first.

DEPART :

H-45mn Cars are lined up in front of the pit garages.

H-30mn Pit lane opens - Long horn.

H-15mn Pit lane closes - long horn - Meanwhile, all cars run on the circuit one or several laps through the pit lane to line up.

H-5mn Formation lap begins behind the pace-car (green flag)

H Rolling start if green lights on. If flashing yellow lights with red lights, one more formation lap, under the leadership of the pole position car. If a car has problems, and can not start at H-5 or H-15, it will be pushed towards the pits, from where it will start after the last car, on green lights.

Any car in the pit lane when start is given will start once authorized by lights at the exit of the pit lane are green.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1. Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement. Ne pourront prétendre aux barèmes des points que les voitures ayant effectué 75% du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur).

Il sera établi un classement au scratch par course.

Il sera également établi un classement à la classe.

9.2. Attribution des points

Pour marquer des points au scratch, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1^{er} de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

ARTICLE 9 - CLASSIFICATION

9.1. Any car taking part of the race will appear in the classification. Only cars having covered 75% of the total laps or time achieved by the winner can only aim for points scale (rounded down to the nearest lap).

There will be one overall results per race

There will be one ranking per class.

9.2. Points allocation

To be classified on scratch, a car must have covered 75% of the distance of the first on scratch.

To be classified in its class, a car must have covered 75% minimum (T.MINI) of the distance of the first in its class, this latter must also have covered 75% of the distance of the first on scratch.

Where a car is the only runner in its class, to be score points, it must have covered the minimum stored distance (T. MINI) in the case here-above mentioned.

Classement Classification	Scratch :	Classe / Class	
		mini 4 partants at least 4 starters	moins de 4 partants less than 4 starters
1 ^{er}	20	15	10
2 ^{ème}	15	12	8
3 ^{ème}	12	10	6
4 ^{ème}	10	8	
5 ^{ème}	8	7	
6 ^{ème}	6	6	
7 ^{ème}	4	4	
8 ^{ème}	3	3	
9 ^{ème}	2	2	
10 ^{ème}	1	1	

Les points obtenus au classement général et au classement par classe sont cumulables.

9.2.2. Sera considéré comme partant tout pilote figurant sur la liste des autorisés à participer à la séance d'essais.

9.5. Classement final

Chaque pilote d'un équipage totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

Pour l'établissement du classement final, le nombre de résultats retenus sera établi en application de l'article III paragraphes A « Généralités » des prescriptions générales FFSA.

Overall ranking and class ranking points are drawn concurrently.

9.2.2. Any driver on the drivers authorized to take part to the qualifying practices starting list, is considered as starting.

9.5. Final ranking

Each driver of a team will score points to each race ranking.

For the final ranking, the number of results kept back will be done following article III paragraphs A « Généralités » in FFSA general regulations.

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

Ce règlement est publié en Français et en anglais. En cas de doute concernant l'interprétation, seul le texte Français sera considéré comme authentique.

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

The rules are published in French & English. If there is any doubt about their interpretation, only the French text will be considered as the official authentic text.